



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
28 décembre 2006
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 octobre 2006, à 10 heures

Président : M. Al-Bayati. (Iraq)

Sommaire

Déclaration du Président

Organisation des travaux

Point 60 de l'ordre du jour : Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille
- c) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- d) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-54646 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Déclaration du Président

1. **Le Président** met l'accent sur l'importance des travaux de la Commission, qui abordent tous les aspects de questions épineuses touchant les droits de l'homme. Ces questions intéressent au premier chef son pays, l'Iraq, qui a récemment émergé d'une période difficile de dictature pendant laquelle de graves violations des droits de l'homme avaient été perpétrées, le peuple iraquien étant privé de ses droits fondamentaux. Il espère que les débats menés par la Commission seront ouverts, transparents, le fruit d'un travail d'équipe, de consultations et d'une volonté de consensus.

Organisation des travaux (A/61/250, A/C.3/61/1, A/C.3/61/L.1 et Corr.1 et Add.1/Rev.1)

2. **Le Président** déclare que la liste des questions renvoyées à la Troisième Commission figure dans le document A/C.3/61/1. Il appelle l'attention sur la section II du premier rapport du Bureau (A/61/250), qui énonce les directives relatives à la conduite des séances – ponctualité, longueur des déclarations, droit de réponse, respect des délais imposés pour la présentation des projets de résolution et l'inscription sur la liste des orateurs. Il insiste sur trois directives ayant trait : a) au nombre de résolutions et de rapports demandés au Secrétaire général; b) à la longueur des résolutions; c) à la nécessité pour les délégations de prévoir des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission.

3. **M. Khane** (Secrétaire de la Commission), présentant les documents A/C.3/61/L.1 et Corr.1 et Add.1/Rev.1, appelle l'attention sur un certain nombre de corrections apportées au document A/C.3/61/L.1, qui ont toutes été incorporées au projet de programme de travail officieux distribué aux délégations. En particulier, il renvoie celles-ci au document A/C.3/61/1 pour la numérotation correcte des points inscrits à l'ordre du jour. Il leur rappelle que des dates limites sont fixées pour l'inscription sur la liste des orateurs et les prie instamment de respecter les directives concernant la soumission de projets de proposition, en particulier celles qui portent sur l'utilisation des résolutions existantes et sur le délai de 48 heures. Pour

faciliter et accélérer le processus d'enregistrement des coauteurs de projets de résolution, un système électronique a été conçu dont le fonctionnement sera expliqué ultérieurement. Le Secrétaire communique la liste des rapporteurs spéciaux et des experts indépendants qui souhaitent présenter leurs rapports lors de la session en cours. Il attire l'attention sur de nouveaux éléments d'information concernant l'état d'avancement des documents, qui constituent une mise à jour du document A/C.3/61/L.1/Add.1/Rev.1. En particulier, la publication d'un rapport du Conseil des droits de l'homme sous la cote A/61/53 est prévue. Il se divisera en trois parties : la première contiendra le rapport du Conseil sur sa première session; la deuxième le rapport du Conseil sur sa première session extraordinaire (sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé); la troisième le rapport du Conseil sur sa deuxième session extraordinaire (sur la situation des droits de l'homme au Liban).

4. **Le Président** appelle l'attention sur la nécessité de respecter autant que possible le calendrier de travail proposé. Il est particulièrement important que les projets de résolution, qui donnent lieu à des négociations prolongées, soient établis par les principaux auteurs le plus tôt possible et que toutes que les dates limites soient scrupuleusement observées. En outre, les délégations qui sont à l'origine de propositions doivent en informer le secrétariat de la Commission.

5. Il présume que, selon la pratique établie, la Commission entend approuver la liste des rapporteurs spéciaux et des experts indépendants dont le Secrétaire a donné lecture.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite adopter le programme de travail contenu dans le document A/C.3/61/L.1, ainsi que les dispositions qui y figurent, telles que révisées oralement, étant entendu que ce programme de travail pourra être modifié si la situation le justifie.

8. *Il en est ainsi décidé.*

Point 60 de l'ordre du jour : Développement social :

a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/61/99)

- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille**
- c) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (A/61/151)**
- d) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/61/167)**

9. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que la Commission a pour responsabilité primordiale de mettre davantage en évidence les questions qui intéressent les gens ordinaires. L'ordre du jour de l'ONU en matière de développement et les objectifs du Millénaire traduisent la même ambition : celle de voir toutes les sociétés, riches comme pauvres, accéder au développement durable. Pour qu'elle se réalise, il faut établir des liens constructifs entre les politiques sociales et économiques.

10. Les inégalités de revenus entre pays constituent désormais une pandémie mondiale, qui compromet l'accomplissement des objectifs énoncés lors du Sommet mondial pour le développement social. L'« intégration » de la croissance économique et de la mondialisation n'est pas un résultat automatique du jeu des forces du marché et il faut donc la favoriser au moyen d'un certain nombre de mesures qui soient l'expression de choix explicites des gouvernements. Les politiques sociales ne sauraient être envisagées comme une simple compensation des effets négatifs sur la société des systèmes économiques. C'est pourquoi les objectifs en matière de développement social doivent faire partie intégrante des politiques économiques.

11. Il se dégage aujourd'hui un consensus pour affirmer que l'instabilité macroéconomique nuit tant à la croissance qu'à l'équité. L'établissement de liens entre les sphères sociale et économique exige des efforts pour promouvoir le développement humain et l'intégration sociale, qui soient appuyés par des ressources budgétaires adéquates. L'allocation de telles ressources à des dépenses sociales est un choix politique, même pour les pays à faible revenu.

Cependant, ces pays ont également besoin de recevoir une aide publique au développement de façon régulière.

12. La création d'emplois est le trait d'union entre les sphères économique et sociale. Malheureusement, la création d'emplois de qualité laisse à désirer dans toutes les régions, même dans les pays en développement qui connaissent une croissance économique rapide.

13. La population active doit s'adapter aux changements techniques et à la conjoncture économique. Cependant, la flexibilité du marché du travail n'est pas le seul moyen de parvenir à cette fin. Il faut mettre en place des dispositifs de formation et les procédures propres à favoriser le dialogue social entre les employés et les employeurs doivent être renforcées. Des politiques prudentes de salaire minimum doivent être appliquées et une protection sociale adéquate doit être proposée.

14. Dans la Déclaration ministérielle adoptée à la session de juillet 2006 du Conseil économique et social, plusieurs mesures ont été énoncées, qui visent à honorer l'engagement pris lors du Sommet mondial de 2005 de promouvoir le plein emploi et l'emploi productif, mais aussi de proposer à tous un travail décent. La Commission du développement social poursuivra son examen de cette question.

15. Récemment, on s'est beaucoup préoccupé de la mise en place de filets de sécurité pour atténuer les effets des crises économiques. Il serait préférable d'élaborer des politiques économiques et sociales intégrées, conçues de manière à éviter les crises, et d'instaurer des systèmes de protection sociale permanents. Des filets de sécurité peuvent également s'avérer nécessaires, mais ils ne doivent pas être considérés comme des substituts des politiques sociales de base. Il faut aussi mettre en place de nouvelles institutions dont la fonction sera d'appuyer la mise au point de plans directeurs intégrés grâce auxquels il soit possible d'évaluer les conséquences sociales des politiques économiques.

16. À tous les niveaux, le développement doit être participatif et personne ne doit en être exclu. La participation de toutes les couches de la société n'était-elle pas l'un des objectifs principaux du Sommet mondial pour le développement social? Le projet de convention relative aux droits des personnes handicapées, à propos duquel s'est récemment dégagé

un accord, est un instrument d'un genre nouveau, explicitement axé sur le développement social. Compte tenu de la nature globale et normative de ce projet de convention, la Commission souhaitera peut-être réexaminer les mandats en cours qui concernent des activités intéressant les handicapés.

17. Les participants au Sommet mondial de 2005 ont mis en relief l'objectif intersectoriel de l'intégration de la parité des sexes dans toutes les politiques et dans tous les programmes, car c'est là une exigence essentielle non seulement pour que l'égalité des sexes devienne une réalité et pour assurer la promotion de la femme, mais aussi pour que l'ensemble des objectifs de développement soient atteints. Les participants ont également résolu d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, qui persistent partout dans le monde en dépit des progrès réalisés, notamment la classification de ce type de violence parmi les violations des droits fondamentaux. L'étude que le Secrétaire général a consacrée à cette question (A/61/122 et Add.1) jette les bases de l'action à mener pour l'éliminer et réduire l'écart entre les normes internationales et les législations, politiques et pratiques en vigueur au plan national. Les recommandations contenues dans cette étude devraient recevoir une attention prioritaire de la part de la Commission lors de sa session en cours. La Commission souhaitera peut-être aussi prendre les devants en encourageant les organes compétents à renforcer leurs efforts à cet égard et en plaidant pour une coordination et une sensibilisation accrues en ce qui concerne l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

18. L'adoption récente de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a fait date. Néanmoins, ces peuples continuent de vivre dans un dénuement extrême et de subir une discrimination dans de nombreuses régions du monde. Parmi les efforts menés récemment pour tenter de régler ces problèmes, on citera l'intégration des questions touchant les peuples autochtones aux activités du système des Nations Unies au plan national, par l'entremise du Groupe des Nations Unies pour le développement.

19. L'année 2007 marquera le cinquième anniversaire du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, qui prône l'intégration du vieillissement aux stratégies de développement. Bien que certains progrès aient été réalisés sur cette voie, les questions touchant les personnes âgées revêtent une priorité

relativement peu élevée et il faut donc redoubler d'efforts à cet égard.

20. Pour combler les lacunes inquiétantes dans la mise en œuvre de divers aspects des objectifs de développement définis par l'ONU, il faut instaurer des institutions plus fortes et concevoir des plans directeurs mieux intégrés à tous les niveaux. À cet égard, les recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système qui a été mis en place par le Secrétaire général sont attendues avec impatience. Il faut espérer que la Troisième Commission et la Deuxième Commission contribueront à une prise en compte plus cohérente des questions économiques et sociales aux fins de la mise en œuvre effective des objectifs de développement.

21. **M. Schölvinck** (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social) présente le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/61/99). Le rapport suggère qu'il faut faire davantage pour lutter contre les graves inégalités qui persistent, dans le but d'atténuer la pauvreté, d'assurer la croissance économique et de permettre l'avènement d'un développement viable dont personne ne soit exclu. Les mesures visant à assurer la croissance devraient être contrebalancées par d'autres, axées sur l'équité économique et sociale.

22. Il apparaît de plus en plus clairement que le développement comprend des objectifs plus vastes que ceux qui lui sont ordinairement associés. Le Document final du Sommet mondial de 2005 a ainsi réaffirmé le rôle essentiel que jouent les grandes conférences, qui contribuent à élargir la perspective dans laquelle le développement est envisagé. Auparavant, le Sommet de Copenhague avait déjà été l'occasion de procéder à une réorientation en profondeur de la réflexion consacrée au développement. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'il est nécessaire d'engager un processus consultatif si l'on veut encourager un développement sans exclusive ainsi que l'autonomisation des pauvres. Il est vital que des acteurs très divers participent aux activités visant à atténuer la pauvreté, afin que des améliorations soient enregistrées sur le plan de la gouvernance et de la transparence.

23. Le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le

vieillesse (A/61/167) appelle l'attention sur les efforts déployés par les pays pour renforcer leurs capacités s'agissant des questions de vieillissement et dresse le bilan des activités de coopération internationale en vue de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Ces efforts ne reçoivent encore qu'une attention politique et un appui financier insuffisants. Le rapport suggère un certain nombre de mesures visant à incorporer les problèmes, mais aussi les atouts qui sont associés au vieillissement dans les politiques et programmes nationaux. Il serait bon que se poursuive la tendance actuelle, qui consiste à s'écarter d'activités spécifiquement consacrées au vieillissement au profit de l'intégration du vieillissement à l'ensemble des efforts menés au plan national en faveur du développement.

24. Le projet de convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, auquel la touche finale a été mise récemment, constitue un événement historique. Pour la première fois, les gouvernements affirment clairement que la discrimination à l'égard des personnes handicapées est inacceptable et s'engagent à prendre des mesures pratiques pour la combattre.

25. Dans le discours liminaire qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale, le Secrétaire général a souligné que l'humanité devait selon lui relever trois principaux défis : une économie mondiale injuste, le désordre mondial et le mépris généralisé pour les droits de l'homme et l'état de droit. Ces phénomènes sont susceptibles de créer des divisions qui pourraient mettre à mal la notion même de communauté internationale. La Commission a un rôle essentiel à jouer, en suggérant des politiques sociales propres à surmonter de telles divisions.

26. **M^{me} Bilello** [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] présente le rapport du Directeur général de l'UNESCO sur la mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (A/61/151), qui examine les progrès accomplis en 2005 et en 2006 et montre que, si l'analphabétisme demeure un problème de grande ampleur à l'échelle planétaire, un certain nombre d'activités importantes ont été entreprises un peu partout dans le monde pour y remédier.

27. Au niveau mondial, le fait nouveau le plus significatif a été le lancement par l'UNESCO, en 2005,

de l'Initiative d'alphabétisation pour accéder à l'autonomie (initiative LIFE), qui est appliquée dans 35 pays où le taux d'alphabétisation est particulièrement faible. Un financement initial a été obtenu pour des activités qui correspondent aux besoins les plus urgents des pays concernés par la première phase de mise en œuvre.

28. Un autre fait nouveau important a été la publication du *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous – L'alphabétisation : un enjeu vital, 2006*, qui souligne combien il est important de considérer l'alphabétisation comme un droit fondamental et comme un impératif en matière de développement. Le rapport ajoute toutefois qu'elle ne reçoit pas encore l'attention qu'elle mérite. C'est dans ce contexte, en septembre 2006, que M^{me} Laura Bush, la Première Dame des États-Unis d'Amérique, en sa qualité d'Ambassadrice honoraire pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, a organisé la première Conférence de la Maison Blanche sur l'alphabétisation dans le monde à New York, en partenariat avec le Département de l'éducation et le Département d'État des États-Unis, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et l'UNESCO. Un certain nombre de personnalités de premier plan y ont assisté.

29. Les participants ont souligné la nécessité de promouvoir l'alphabétisation, tant au niveau mondial qu'à l'échelle nationale, et de nouer à cet effet des partenariats entre secteur public et secteur privé qui investissent dans des programmes appropriés. Ils ont également affirmé que l'alphabétisation donnait accès au développement humain et économique et constituait la base de la prospérité et de la paix. Les liens entre l'alphabétisation et les questions telles que la santé et l'élimination de la pauvreté ont également été mis en relief.

30. Dans le prolongement de la Conférence, l'UNESCO organisera une campagne internationale de premier plan à l'appui de l'alphabétisation dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et de l'initiative LIFE. Cette campagne s'articulera autour de conférences régionales qui conduiront à l'instauration ou au renforcement des programmes d'alphabétisation à l'échelle nationale. La première conférence de ce type devrait se tenir au Qatar en mars 2007.

31. **M. Saeed** (Soudan) dit que le fardeau de la dette que doivent supporter les pays en développement fait qu'il leur est extrêmement difficile d'accroître leurs investissements à caractère social. Ces pays se heurtent également à des difficultés d'accès aux marchés internationaux et au transfert de technologies. Il demande au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales si, de son point de vue, les pays développés ont tenu leurs engagements en ce qui concerne l'allègement de la dette des pays pauvres.

32. Pour ce qui est de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, il demande si des statistiques existent quant au taux d'alphabétisation des pays en développement. De telles statistiques rendraient possible la mesure des progrès accomplis. Il accueille avec satisfaction le plan visant à organiser des conférences régionales sur l'alphabétisation, qui aideront chaque région à relever les défis spécifiques auxquels elle doit faire face.

33. **M. Jokinen** (Finlande) se félicite que le rapport du Directeur général mette l'accent sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social et sur la nécessité de mettre en œuvre les politiques de développement social sur la base d'une participation la plus vaste possible. Il se demande de quelle manière l'ONU pourrait encourager une telle participation.

34. **M. Ramadan** (Liban) demande si la prestation systématique d'une aide publique au développement est la condition préalable à l'intégration effective des politiques économiques et sociales dans les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu.

35. **M. Amorós Núñez** (Cuba) demande au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales d'évaluer dans quelle mesure les pays développés ont tenu les promesses spécifiques qu'ils avaient faites lors des diverses conférences des Nations Unies consacrées au financement du développement.

36. **M^{me} Banzon-Abalos** (Philippines) demande des renseignements complémentaires au sujet de la réflexion qui a conduit à suggérer que l'Assemblée générale réexamine les mandats en cours qui concernent des activités intéressant les handicapés. Bien que le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés ne soient pas juridiquement contraignants, ils constituent des cadres précieux pour l'établissement et l'application de la législation nationale.

37. **M. Belinga-Eboutou** (Cameroun) se demande s'il sera possible d'atteindre les cibles fixées dans le domaine du développement social et économique d'ici à 2015. Les espoirs de millions de personnes dépendent de la capacité de l'ONU de réaliser ces objectifs. Si l'Organisation n'y parvient pas, cet échec aura de graves conséquences pour sa crédibilité.

38. **M. Ballestero** (Costa Rica) rappelle que la Troisième Commission s'est toujours efforcée d'aborder le développement sous l'angle des hommes. Cependant, les rapports dont elle est actuellement saisie semblent se concentrer sur les distinctions entre pays à revenus élevé, intermédiaire et faible plutôt que sur la situation des plus démunis. Du fait que l'immense majorité d'entre eux vivent dans des pays à revenu intermédiaire, il aimerait savoir quelles mesures le système des Nations Unies prévoit de prendre pour leur venir spécifiquement en aide.

39. **M. Aksen** (Turquie), faisant référence au document A/61/167, demande quel est l'état d'avancement de la conception des « directives visant à rendre les villes plus faciles à vivre pour les personnes âgées » et demande de plus amples renseignements quant aux enquêtes qu'il est envisagé de mener à cet égard.

40. **M. Suárez** (Colombie) demande si, dans le contexte des réformes, l'Organisation a pris de quelconques mesures visant à faire en sorte que les conférences internationales consacrées au développement économique et social fassent l'objet d'un suivi intégré et coordonné. Il aimerait avoir des renseignements plus détaillés quant aux tendances régionales en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté.

41. **M. Babadoudou** (Bénin) rappelle que, dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a mis en garde contre le fait de dissocier les objectifs en matière de développement social des politiques économiques. À cet égard, il aimerait savoir dans quelle mesure l'action menée dans ces deux secteurs pourrait être intégrée sans que soient élaborées en premier lieu des politiques sociales distinctes.

42. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), répondant aux questions posées, dit que l'ensemble des rapports dont la Commission est saisie contiennent une évaluation de la mesure dans laquelle les pays développés honorent

les engagements qu'ils ont pris au cours de diverses conférences internationales. Depuis la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, en 2003, on observe une augmentation tangible du volume de l'aide publique au développement et on constate que les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement sont largement acceptés. Toutefois, les pays développés ne respectent pas tous la cible de 0,7 % et il faut poursuivre les efforts menés pour que l'ensemble de l'aide publique au développement soit incorporée au budget des pays bénéficiaires. Sans cette aide, de nombreux pays à faible revenu ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

43. Les dispositifs d'allègement de la dette, comme l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ou encore le nouveau programme d'annulation de la dette, fonctionnent bien. Certains pays ont conclu des accords d'allègement de la dette avec le Club de Paris, mais l'aide fournie par la communauté internationale aux pays dont le secteur privé fait face à un endettement excessif demeure inadéquate.

44. La majorité des populations pauvres de la planète vivent dans des pays à revenu intermédiaire de grande taille tels que la Chine et le Brésil. Cette question a été examinée lors du Sommet mondial de 2005 et lors de la réunion avec les institutions de Bretton Woods qui s'est tenue au printemps de 2006. Le Gouvernement espagnol organisera une conférence sur la coopération avec les pays à revenu intermédiaire en 2007. Nombre d'institutions internationales jettent actuellement les bases d'un dialogue au sujet de cette problématique.

45. En réponse aux questions posées par les représentants de la Finlande et de la Colombie, le Secrétaire général adjoint précise que c'est le Groupe des Nations Unies pour le développement qui est chargé de la gestion des activités opérationnelles de l'Organisation dans le domaine du développement économique et social. Des efforts sont menés actuellement pour que toutes les activités entreprises par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies soient envisagées à travers le prisme des objectifs du Millénaire. Le Sommet mondial de 2005 a été l'occasion de souligner combien il était important d'assurer un suivi intégré des conférences des Nations Unies et les participants au Sommet ont recommandé que cette responsabilité soit confiée au Conseil économique et social. Le Secrétaire général

adjoint attend avec intérêt l'adoption d'un projet de résolution à cette fin.

46. En dernier lieu, il reconnaît que la tendance à envisager la politique économique comme sacrée a des répercussions négatives sur la politique sociale. En outre, une attention plus grande doit être apportée à l'intégration authentique de ces deux types de politiques; en particulier, les stratégies pour l'emploi doivent devenir un élément central de la politique monétaire. Face aux nouveaux risques qui menacent la population mondiale, un système de protection sociale devrait être créé.

47. **M. Schölvinck** (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social) répond au représentant des Philippines que le Secrétariat examine actuellement la possibilité de fusionner l'ensemble des rapports consacrés à la question du handicap. Une fois que la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées sera entrée en vigueur, il faudra réfléchir plus avant à la pertinence de certains mandats. En réponse à la question posée par le représentant de la Turquie, il dit que la dernière touche a été mise aux « Directives visant à rendre les villes plus faciles à vivre pour les personnes âgées » et qu'elles ont été imprimées. Elles sont actuellement en traduction dans toutes les langues officielles de l'ONU, mais seront communiquées à l'ensemble des délégations en anglais avant la session à venir de la Commission du développement social.

48. **M^{me} Bilello** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit qu'elle fournira les renseignements demandés par le représentant du Soudan en temps opportun.

49. **M. Amorós Núñez** (Cuba) demande si l'UNESCO a pris des mesures spécifiques pour éliminer l'analphabétisme.

50. **M^{me} Bilello** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) répond que le Conseil exécutif de l'UNESCO se réunit actuellement et qu'il examinera la méthodologie d'ensemble applicable aux activités qu'il mène en faveur de l'alphabétisation. Au niveau politique, et compte tenu de la complexité de cette question, l'UNESCO est favorable à une approche multiforme plutôt qu'uniforme.

51. **Le Président** invite la Commission à entamer son débat général au sujet du point 60 de l'ordre du jour.

52. **M. Maqungo** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est profondément déçu que la Commission du développement social ne soit parvenue à un accord au terme des négociations sur l'examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Le Groupe espère que la question de l'élimination de la pauvreté pourra être traitée de façon efficace pendant la session en cours de l'Assemblée générale et attend avec intérêt l'adoption par consensus de la résolution annuelle sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

53. Pour qu'il soit possible d'atteindre plus rapidement les objectifs fixés en matière de développement social, il faut adopter une démarche globale, intégrée, coordonnée et équilibrée qui garantisse la coordination des politiques adoptées au niveau mondial et au niveau national. Il faut également privilégier une approche multisectorielle, car si le développement durable possède une dimension économique, il a aussi une dimension sociale. Il faut prendre des mesures propices à la réalisation des objectifs sociaux fixés en ce qui concerne la pauvreté, la faim, l'éducation, l'alphabétisation, la santé, la mortalité infantile, l'égalité des sexes et l'occupation étrangère. Au niveau national, pour être efficace, de telles mesures devront s'accompagner d'une réforme de l'architecture financière et commerciale, d'un règlement global du problème de la dette externe, de l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits en provenance des pays en développement et de la mise en place d'un système commercial multilatéral équitable. Le Groupe exhorte les partenaires développés à être fidèles à leurs engagements s'agissant de l'aide publique au développement. Quoiqu'il en soit, cette dernière ne devrait pas être la source principale de financement du développement social; il faudrait plutôt que la communauté internationale coopère pour aider les pays concernés à concevoir des politiques sociales et de développement appropriées et à surmonter les difficultés héritées du passé.

54. Le Programme d'action adopté lors du Sommet mondial pour le développement social mentionnait clairement que le travail productif et l'emploi étaient des éléments centraux du développement, essentiels pour la préservation de la dignité humaine. Le plein-emploi et un travail décent pour tous devraient être des

conditions qui font partie intégrante des stratégies de renforcement de la croissance économique et d'élimination de la pauvreté. Le Groupe des 77 et la Chine approuvent l'attention continue qui est accordée aux groupes sociaux tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, la famille et les personnes handicapées, tant au plan national qu'au niveau international. Les problèmes et les perspectives qui y sont associés devraient être systématiquement pris en compte dans les politiques de réduction de la pauvreté et dans les programmes de développement social.

55. Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement est un dispositif modèle qui encourage la pleine participation des personnes âgées au développement ainsi que la recherche sur le vieillissement dans tous les pays. Le Groupe se félicite que le texte définitif du projet de convention relative aux droits des personnes handicapées ait récemment été mis au point. Du fait que la majorité des personnes handicapées vivent dans la pauvreté, le Groupe considère également que la Convention sera un outil essentiel pour améliorer l'existence d'une part significative de la population démunie et donc pour l'élimination de la pauvreté. La mise en œuvre de ces cadres internationaux exige un engagement politique et financier au niveau national, mais aussi une coopération internationale. Il faut mettre l'accent sur la constitution de capacités au niveau national et appeler davantage l'attention sur des groupes sociaux tels que les personnes âgées et les personnes handicapées.

56. L'éducation est au cœur du développement axé sur l'homme. Pour régler le problème de l'analphabétisme et atteindre les objectifs du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, les États Membres devront faire preuve d'un engagement politique et financier accru et adopter des politiques d'alphabétisation explicites: davantage d'enfants doivent recevoir un enseignement de qualité au niveau du primaire et du premier cycle du secondaire et davantage de jeunes et d'adultes doivent se voir proposer des programmes d'alphabétisation. Il est également nécessaire de renforcer les partenariats avec tous les acteurs nationaux et internationaux concernés. Enfin, la communauté internationale devra apporter un appui financier et technique accru.

57. **M. Jokinen** (Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que la Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, la Croatie, l'ex-République

yugoslave de Macédoine et la Turquie, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que l'Islande, la République de Moldova et l'Ukraine, s'associent à sa déclaration.

58. L'Union européenne appuie fermement la mise en œuvre du Document final du Sommet mondial de 2005 et de la résolution 60/265 de l'Assemblée générale, sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, adoptée à la fin de juin 2006. À la suite du Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague, un large consensus s'est fait jour à l'échelle mondiale en faveur de l'élimination de la pauvreté en tant qu'objectif prioritaire des politiques de développement et de la coopération. Il serait erroné de sous-estimer la valeur de la coopération, de la coordination et de l'harmonisation à l'appui des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, qui sont le fruit du consensus qui s'est dégagé à Copenhague.

59. L'Union européenne se félicite que l'examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) ait été choisi comme thème prioritaire de la quarante-quatrième session de la Commission du développement social. Certes, les objectifs du Millénaire pour le développement sont assortis d'indicateurs précis concernant le suivi de la situation en matière de pauvreté, mais de nombreux pays, en particulier en Afrique subsaharienne, n'ont pas suffisamment progressé pour atteindre les cibles fixées. Il est donc important de donner aux populations les moyens d'agir, en particulier aux femmes et aux filles, et de les faire participer à l'exécution des stratégies d'atténuation de la pauvreté.

60. L'Union européenne considère également comme important de promouvoir l'emploi productif et le travail décent pour tous. Elle est en faveur d'une politique européenne d'aide, de développement et de commerce qui soit compatible avec le modèle social européen. Le Consensus européen sur la politique de développement souligne la volonté de l'Union européenne de contribuer à renforcer la dimension sociale de la mondialisation, à promouvoir l'emploi et un travail décent pour tous et à faire des migrations un facteur positif du développement. Pour que règne la cohésion sociale, il est impératif que la population active soit occupée. L'Union européenne encourage les

investissements créateurs d'emplois et appuie le développement des ressources humaines. Elle appuie également le principe d'un travail décent pour tous, conformément à la stratégie définie par l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le Consensus européen est le premier document dans lequel l'Union tout entière s'engage envers cet objectif. L'Union européenne encourage le dialogue et la coopération entre l'OIT, l'Organisation mondiale du commerce et les institutions de Bretton Woods afin de promouvoir le principe d'un travail décent pour tous.

61. La promotion de l'intégration sociale est un autre des engagements importants qui figurent dans le Programme d'action de Copenhague : ce concept est souvent considéré comme interchangeable avec ceux de l'intégration sociale et de la cohésion sociale. Dans les sociétés modernes, la libéralisation, la privatisation et la déréglementation constituent des options politiques importantes, mais il est deux conditions préalables à l'intégration sociale : il faut que les gouvernements soient déterminés et compétents et que les décisions soient prises de façon démocratique et avec la participation du plus grand nombre des acteurs concernés. L'ensemble des politiques économiques, sociales et environnementales doit embrasser l'objectif de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Le succès des politiques économiques ne doit pas être jugé seulement à l'aune de la croissance du PIB et des pourcentages d'inflation, mais également en fonction de leur incidence sur l'emploi, de leurs conséquences sociales et des traces qu'elles laissent dans l'environnement.

62. L'Union européenne a adopté une stratégie globale pour relever les défis du développement durable, afin d'améliorer la qualité de la vie des générations actuelles et à venir. Il s'agit notamment de réconcilier croissance économique et gestion environnementale avisée, mais aussi de promouvoir l'équité et la cohésion sociale, la prospérité économique et l'accès de ses citoyens à des emplois de qualité. Une stratégie reposant sur une croissance équilibrée devrait garantir des revenus viables aux pays en développement, de sorte qu'ils soient en mesure de faire face à leurs problèmes sociaux et d'œuvrer plus avant pour l'intégration sociale et le développement.

63. Pour que des politiques de croissance favorables aux pauvres voient le jour, il faut d'abord que les pauvres eux-mêmes reçoivent l'information nécessaire et soient dotés des moyens voulus pour participer à

l'exécution des stratégies de réduction de la pauvreté et à d'autres processus politiques. L'objectif des politiques en question devra alors être de créer des conditions propices à la participation des pauvres à la croissance – et à la levée des obstacles qui les empêchent – mais aussi d'apporter des solutions face aux risques qui menacent les plus démunis. Assurer une protection sociale fiable, c'est faire en sorte que ceux qui en bénéficient ne soient plus dans l'obligation de s'en remettre en dernier ressort à des stratégies de survie qui n'ont d'autre effet que de les précipiter dans la pauvreté chronique et aboutissent à une perte de capital humain. Les systèmes de protection sociale doivent être développés, au nom du renforcement de l'intégration sociale. L'État doit ménager la possibilité d'un dialogue structuré entre secteurs public et privé à divers niveaux, notamment entre les représentants des employeurs, des travailleurs et de la société civile dans son ensemble. Le Consensus européen sur la politique de développement souligne qu'il ne sera possible de vaincre la pauvreté que si une importance égale est accordée à l'investissement dans les individus, à la protection des ressources naturelles, à la préservation des moyens de subsistance en milieu rural et à l'investissement dans la création de richesses.

64. Les processus économiques revêtent désormais une dimension mondiale, aussi les choix d'un pays en matière de politiques économiques sont-ils susceptibles d'avoir des répercussions sociales énormes dans d'autres pays. Or, si les « règles du jeu » de l'économie se sont rapidement mondialisées, la communauté internationale n'a pas pour autant conçu de politiques sociales mondiales efficaces pour régler la mondialisation économique de sorte que les profits qu'elle engendre puissent être optimisés et répartis entre le plus grand nombre. Les dimensions sociales de la mondialisation restent le plus souvent du ressort de la gouvernance nationale, sous la responsabilité du secteur public. Les avantages économiques que procurent des politiques sociales efficaces ne sont plus mis en doute par les gouvernements de la plupart des pays membres de l'Union européenne. Ce consensus devrait faciliter l'investissement social dans l'éventail de mesures nécessaires pour parvenir à une réduction durable de la pauvreté en Europe et ailleurs.

65. Dans les pays en développement, les ministères des finances, dotés de moyens croissants grâce au soutien budgétaire qu'ils reçoivent de certains donateurs, ont mis l'accent sur les impératifs

économiques associés à la mondialisation. Quant aux normes et aux stratégies sociales de portée mondiale entérinées par l'ONU, elles n'entrent pas en jeu de manière déterminante lors de la conception des politiques nationales. Il faut donc que les ministères responsables de la protection sociale et d'autres aspects de la politique sociale exploitent mieux les partenariats stratégiques et les programmes de constitution de capacités et fassent davantage entendre leur voix afin que des politiques nationales plus constructives soient conçues.

66. L'Union européenne accueille avec satisfaction les travaux de la Commission du développement social en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action adopté au Sommet de Copenhague et le suivi de ce dernier. Elle apprécie les progrès réalisés en matière de réforme des méthodes de travail de la Commission et attend avec intérêt qu'elle rationalise ses activités et son programme de travail. L'Union européenne attend également avec un grand intérêt les débats qui se tiendront lors de la session de février 2007 sur le thème de la promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous.

67. **M^{me} Okagaki** (Japon) dit que le Japon appuie la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social et durant la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle se félicite que la quarante-quatrième session de la Commission du développement social ait été l'occasion de se pencher sur la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Le Japon réitère son ferme appui aux engagements pris, sur la base d'une approche de la sécurité humaine axée sur l'individu. La sécurité humaine est un aspect important de la politique étrangère de son gouvernement et il en tient compte lorsqu'il accorde une aide publique au développement. À ce jour, le Gouvernement japonais a versé environ 280 millions de dollars au Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, instauré à son initiative en 1999.

68. Son gouvernement se félicite qu'un accord sur le projet de convention relative aux droits des personnes handicapées ait été conclu à la huitième session du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées. La participation constante de la société civile, notamment de personnes handicapées, aux négociations a constitué un bon exemple de

coopération entre les États Membres et la société civile. La délégation japonaise espère que la Convention sera adoptée lors de la session en cours de l'Assemblée générale.

69. Notant que 2007 marquera le cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration politique et du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, l'oratrice fait observer que la population du Japon vieillit actuellement à un rythme sans précédent. Son pays poursuit l'exécution de politiques et de programmes qui s'inscrivent dans le cadre général défini par le Plan d'action de Madrid, dans le but de d'instaurer une société où des personnes de tous âges puissent vivre en harmonie; il est prêt à faire part à la communauté internationale de son expérience en la matière et à mettre ses compétences à sa disposition.

70. Le Japon souhaite vivement que les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation soient atteints; ils le seront grâce à la coopération internationale dans le cadre de l'enseignement scolaire et extrascolaire. Un programme de coopération internationale unique, le Mouvement mondial Terakoya, a vu le jour en 1989 sous les auspices de la Fédération nationale des associations de l'UNESCO au Japon. De son côté, le Gouvernement japonais réaffirme son engagement à contribuer aux efforts menés en faveur de l'alphabétisation, en collaboration avec la communauté internationale.

71. **M^{me} Rüegg** (Suisse), prenant la parole en tant que représentante des jeunes, dit que l'accès à l'emploi est une condition essentielle de l'intégration sociale mais que, pourtant, près de la moitié des chômeurs de la planète sont des jeunes. Sur le plan individuel, les jeunes sans emploi perdent confiance en eux et courent le risque de s'isoler progressivement de la société. Sur le plan collectif, le chômage a un coût économique élevé et il exacerbe les inégalités. Le chômage des jeunes nuit à la cohésion sociale, à la sécurité et à la paix. Les jeunes chômeurs sont découragés et il arrive qu'ils soient tentés par l'extrémisme. L'oratrice invite les gouvernements de tous les pays, en coopération avec le secteur privé et la société civile, à accorder la priorité aux politiques ciblant les jeunes.

72. En Suisse, si le taux de chômage des jeunes est relativement bas en comparaison d'autres pays, il convient néanmoins de prendre des mesures pour le faire diminuer. Une attention plus grande doit notamment être accordée aux besoins des jeunes issus

de familles migrantes. Le fait que de nombreux jeunes Suisses sont, dans l'ensemble, plutôt aisés les encourage à se mobiliser pour plus de solidarité, non seulement entre les générations mais aussi entre les pays. Le monde ne peut laisser se développer une situation dans laquelle les jeunes, qui constituent la moitié de la population de la planète, deviendraient de simples spectateurs. Les jeunes ne constituent pas seulement un groupe social: ce sont des partenaires essentiels de l'action menée pour éliminer la pauvreté, gérer les migrations, promouvoir le respect des droits de l'homme et préserver la paix et la sécurité. Le point de vue des jeunes devrait être intégré à tous les aspects des travaux de l'ONU.

73. Malgré les appels répétés qui leur ont été lancés pour qu'ils incluent des représentants des jeunes dans leurs délégations auprès de l'Assemblée générale et pour que ces représentants assistent aux réunions d'autres instances permanentes de l'ONU, moins de 10 % des États Membres y ont donné suite à l'occasion de la session actuelle de l'Assemblée. Il ne suffit pas de demander aux jeunes d'exprimer leurs points de vue une fois tous les 10 ans. Les jeunes souhaitent faire entendre leur voix dès aujourd'hui et réclament la confiance et l'appui de la communauté internationale, afin qu'elle leur donne les moyens de participer concrètement à la prise de décisions.

La séance est levée à 13 heures.